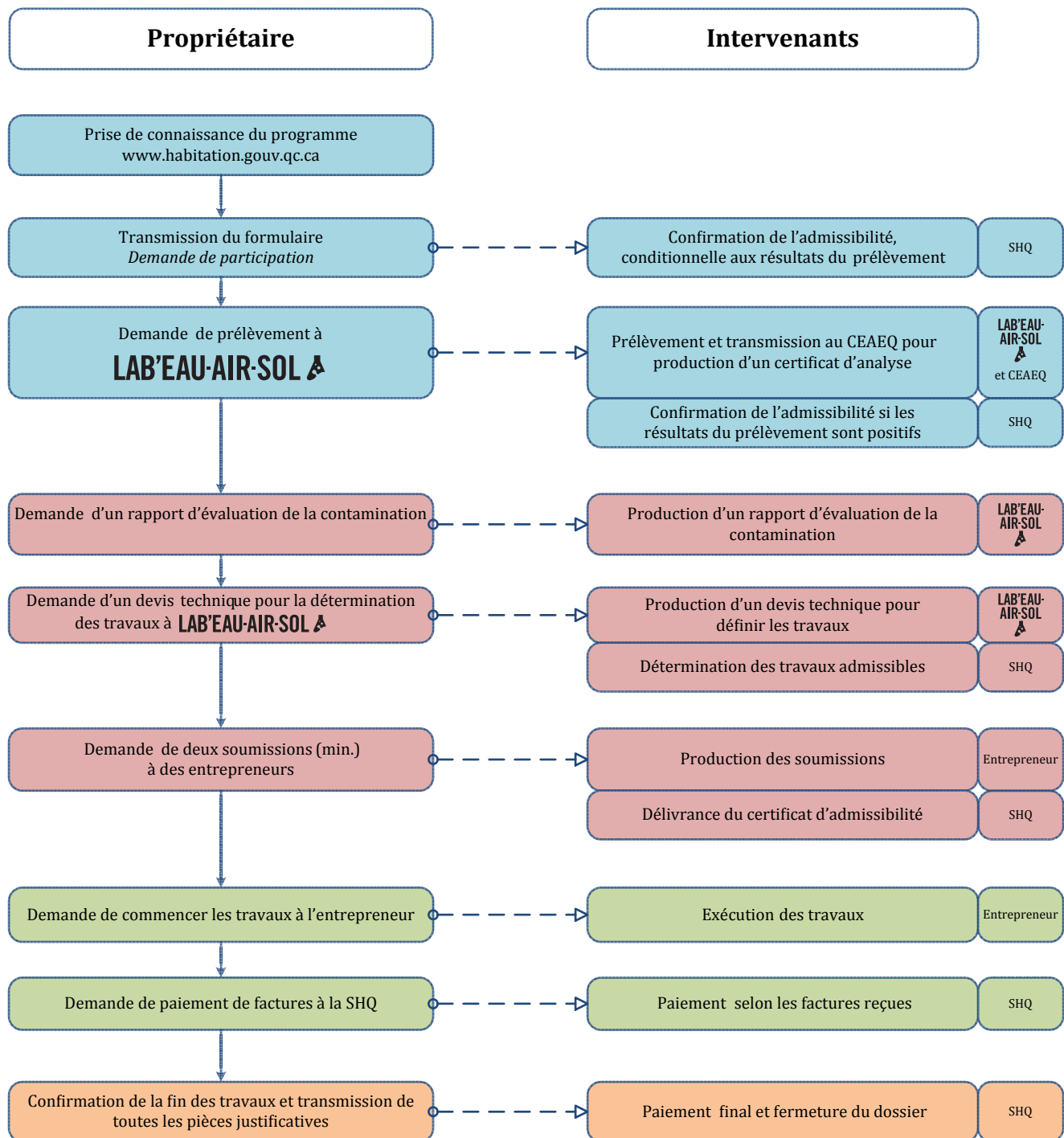




PROGRAMME D'INTERVENTION RÉSIDENTIELLE – MÉRULE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE*



Note : La SHQ n'assume aucune responsabilité quant aux spécialistes et entrepreneurs choisis par le propriétaire.

Légende



*Schémas modifié de la société d'habitation du Québec

Original disponible à <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/documents/merule-traitement-demande.pdf>